

Présidence**Vice-président CA**

Laurent YON

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Marie BELLET

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr**Conseil d'administration - URN****28 octobre 2022****Délibération n°CA-2022-48**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 28 votants, dont 10 membres représentés.

Dossier d'accréditation relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire pour l'année 2022-2023

- Vu l'article L712-3 du code de l'éducation
- Vu le dossier d'accréditation relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire 2022-2023
- Vu l'avis de la CFVU du 14 octobre 2022

Approbation du dossier d'accréditation relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire pour l'année 2022-2023

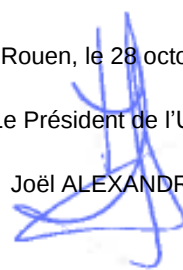
Pour	9
Contre	0
Abstention	14
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve le dossier d'accréditation relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire pour l'année 2022-2023

Fait à Rouen, le 28 octobre 2022

Le Président de l'URN

Joël ALEXANDRE



Ecole d'infirmier.e.s de Bloc Opératoire Diplômé.e.s d'Etat

Dossier de demande d'accréditation

2022/2027

*Christine Guesdon-Caltero, directrice des soins
Véronique Cheinnisse, IBODE, Master 2 Formateur
Sophie Notin-Coutant, IBODE, Cadre de santé Formateur
Pr Agnes Liard, UFR santé, Université de Rouen*

Mise à jour du 29/06/2022

Table des matières

UNIVERSITÉ ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER.E DE BLOC OPÉRATOIRE	4
STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION.....	4
I. ECOLE (S) ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER.E DE BLOC OPÉRATOIRE.....	4
A. PRÉSENTATION DE L'ERFPS	4
B. PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE D'IBODE.....	5
1. Généralités.....	5
C. MISSIONS DE L'ÉCOLE D'IBODE	6
d. Conditions d'accès à la formation	6
e. Cas particuliers	9
JUSTIFICATION DE LA DEMANDE / ENGAGEMENT DANS LES FORMATIONS D'AUTRES AUXILIAIRES MÉDICAUX / CONVENTIONNEMENTS EXISTANTS	11
MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU DISPOSITIF UNIVERSITÉ – ECOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER.E DE BLOC OPÉRATOIRE	11
INSTANCE COMPÉTENTE POUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE D'IBODE.....	13
LA SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT PÉDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ÉTUDIANTS	14
SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DISCIPLINAIRES.....	16
SECTION RELATIVE À LA VIE ÉTUDIANTE.....	18
SPÉCIFICITÉS DU PROJET PÉDAGOGIQUE / APPORTS UNIVERSITAIRES / MUTUALISATIONS AVEC D'AUTRES FORMATIONS EN SANTÉ.....	18
ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.....	23
FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	32
NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS EN 2022, POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION DANS LES 5 ANS À VENIR EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER.E DE BLOC OPÉRATOIRE	35
MOYENS AFFECTÉS À LA FORMATION EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER.E DE BLOC OPÉRATOIRE	36
FINANCIERS	36
HUMAINS.....	36
MATÉRIELS	36
NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE DE LA FORMATION	39
PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE	39
CV ET LISTE DE PUBLICATIONS	39
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	44
COURS MAGISTRAUX ET ENSEIGNEMENTS DIRIGÉS	44
ENSEIGNEMENTS EN DISTANCIEL ET EN SIMULATION.....	44
MUTUALISATION DES ENSEIGNEMENTS :.....	44
Avec d'autres formations de santé : si oui lesquelles	44
STAGE RECHERCHE	44
Modalités d'agrément des terrains de stage recherche	46

<i>Liste des terrains de stages et des maîtres de stages agréés</i>	<i>46</i>
DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER.E DE BLOC OPÉRATOIRE	46
DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER.E DE BLOC OPÉRATOIRE.....	46
PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS	62
AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITÉ.....	62
AVIS DES INSTANCES DE L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER.E DE BLOC OPÉRATOIRE	62
INSTANCES COMPÉTENCES	62
ANNEXES.....	63

Université et UFR assurant la formation d'infirmier.e de bloc opératoire

Statut de la structure assurant la formation

L'UFR Santé ou campus hospitalo-universitaire est le regroupement, au cœur de Rouen, sur un **site géographique unique** du **Centre Hospitalo-Universitaire de Rouen** (2453 lits, 9178 employés, 855 praticiens, 500 internes, 60 techniciens ou attachés de recherche clinique), du **Centre de Recherche et de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel** (158 lits, 681 employés, 70 praticiens, 12 techniciens ou attachés de recherche clinique), de la **Faculté de Médecine et de Pharmacie** (3700 étudiants, 135 chercheurs et enseignants- chercheurs, 35 ingénieurs et techniciens, 126 étudiants en Master, doctorants ou post-doctorants) et de l'**Espace Régional de Formation des Professions de Santé de Rouen** (13 écoles paramédicales, 1481 étudiants), engagé dans le soin, l'enseignement et la recherche.

Dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales (infirmiers, Ergothérapeutes, Psychomotricien, Masseuse-Kinésithérapeute, Audio-Prothésistes), un secrétariat des formations paramédicales est disponible au sein de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie :

Christine Fromentin
secretariat.formparamed@univ-rouen.fr
02.35.14.83.76

I. Ecole (s) assurant la formation d'infirmier.e de bloc opératoire

L'école préparant au diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire du CHU-Hôpitaux de Rouen dispense un enseignement conforme à l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

Cette école est située au sein de l'**Espace Régional de Formation des Professions de Santé** situé au 14 rue du Pr Stewart, à proximité des locaux de l'Université de Rouen et du Centre Hospitalo-universitaire Charles Nicolle des Hôpitaux de Rouen, complétant ainsi un espace géographique dédié aux soins, à la formation et à la recherche.

a. Présentation de l'ERFPS¹

¹ ERFPS : Espace Régional de Formation des Professions de Santé.

L'Espace Régional de Formation des Professions de Santé regroupe 13 instituts et écoles formant aux métiers du soin ou affiliés.

Il a pour missions :

- La formation initiale des professionnels de santé (sages-femmes et paramédicaux),
- Une offre de formation continue pour ces mêmes professionnels, notamment en matière d'accès aux formations initiales et d'adaptation à l'emploi,
- Une mise à disposition de ressources documentaires (centre de documentation et d'information, ressources en ligne).

Ces missions sont déclinées dans les projets pédagogiques de chaque école ou institut, ou lors d'activités transversales à plusieurs écoles ou instituts. Leur mise en œuvre s'appuie sur des valeurs communes et une éthique professionnelle.

Ce bâtiment conçu pour favoriser la qualité des formations, la mutualisation des compétences et des ressources, le développement d'une culture commune, combine des espaces dédiés à chaque école ou institut et des espaces partagés.

Les étudiants accueillis à l'ERFPS sont soit des personnes se formant à leur premier métier, soit des professionnels de santé en démarche de promotion professionnelle, soit des personnes en reconversion ou réinsertion professionnelle.

b. Présentation de l'école d'IBODE²

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivrée par une école autorisée par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique et répondant aux critères de qualité prévus aux articles L. 6316-1 et R. 6316-1 du code du travail.

1. Généralités

Nom et sigle de l'institut de formation :

Ecole d'Infirmier.e.s de Bloc Opératoire Diplômé.e.s d'Etat

L'école dispose d'un site Internet : <https://ecole-ibode.chu-rouen.fr/>

Amplitude d'horaires d'ouverture :

8h00 -18h30.

Périodes de fermeture :

Période des Vacances Scolaires de Noël / Jour de l'An.

² IBODE : Infirmier.e de Bloc Opératoire Diplômé.e d'Etat.

Spécificités :

A l'entrée en formation, environ **98% de la promotion sont pris en charge par leur employeur au titre de la promotion professionnelle.**

Les promotions sont essentiellement constituées d'étudiants venant de la Normandie.

Le **taux de réussite** est depuis 5 ans de **100 %**.

Le taux de placement à la sortie de l'école est de 100%. A la sortie de l'école, les nouveaux diplômés financés au titre de la promotion professionnelle retournent chez leurs employeurs. Ceux qui étaient en "autofinancement" sont recrutés essentiellement dans les structures publiques (**en moyenne à 85 %**) et également privées.

Vie scolaire :

La date de rentrée annuelle est fixée en accord avec l'ARS territorialement compétente, en septembre ou en octobre.

En début de chaque année, les représentants des étudiants de la promotion sont élus par leurs pairs (2 titulaires et 2 suppléants).

c. Missions de l'école d'IBODE

L'école d'IBODE a pour vocation de ³ :

- Former des infirmier.e.s diplômé.e.s d'Etat à la polyvalence des soins infirmiers en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale et en secteur associé tel que la stérilisation et préparer au diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire dans les disciplines chirurgicales en bloc opératoire, en secteurs interventionnels, en unité de stérilisation, d'hygiène et de logistique ;
- Assurer la formation aux actes exclusifs ;
- Assurer la formation continue pour les professionnels exerçant en bloc opératoire, en secteur interventionnel, en endoscopie, en unité de stérilisation et en unité d'hygiène, y compris pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse dans le cadre des demandes d'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier.e de bloc opératoire diplômé.e d'Etat en France ;
- Promouvoir la recherche et développer la documentation en soins infirmiers en bloc opératoire.

d. Conditions d'accès à la formation

³ Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (article 2). JO du 29 avril 2022.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire est accessible, (...) ⁴, par les voies suivantes:

- La formation initiale sous statut d'étudiant ou par apprentissage ;
- La formation professionnelle continue ;
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par l'arrêté du 24 février 2014.

Le processus de sélection des candidats comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission.

L'inscription des candidats au processus de sélection s'effectue par le dépôt du dossier d'admissibilité, directement auprès de l'école de leur choix, etc.

L'école détermine la date limite de dépôt des dossiers d'admissibilité. Pour une rentrée annuelle effectuée en septembre ou octobre, cette date est fixée entre le 1er avril et le 15 juin.

Le dossier d'admissibilité comporte les pièces suivantes:

- La copie d'une pièce d'identité ;
- Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection ;
- Une lettre d'engagement du candidat de s'acquitter des frais de scolarité ;
- Un *curriculum vitae* ;
- La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
- Pour les étudiants en soins infirmiers, les résultats de la commission d'attribution des crédits du semestre 5, et pour les infirmiers mentionnant un exercice salarié ou libéral ;
- L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité,
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- Un dossier exposant le projet professionnel.

A l'issue de l'évaluation des dossiers d'admissibilité, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

L'entretien individuel d'admission est évalué par un ou plusieurs groupes du jury d'admission, composés chacun:

- d'un chirurgien ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat participant à l'enseignement clinique et ayant une expérience d'au moins trois ans en temps qu'infirmier de bloc opératoire;
- d'un cadre de santé infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, formateur permanent ou directeur de l'école, ou d'un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat titulaire d'un diplôme de niveau 7.

Cet entretien peut être réalisé, notamment pour les candidats résidant dans les départements et régions d'outre-mer candidatant dans des écoles de métropole, via les outils de communication à distance, permettant l'identification des candidats et des membres du jury et garantissant la confidentialité de l'entretien et des débats.

⁴ Ibid. (article 4).

Les membres du jury d'admissibilité et du jury d'admission sont nommés par le directeur de l'école, président du jury. Le jury d'admissibilité et le jury d'admission sont chacun composés d'au moins 10 % de l'ensemble des évaluateurs.

Le jury d'admissibilité se compose de:

- un conseiller scientifique médical ou auxiliaire médical de l'école ;
- un responsable pédagogique de la formation ;
- un ou plusieurs cadres infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat, formateurs permanents de l'école ;
- un ou plusieurs cadres infirmiers de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un ou plusieurs infirmiers de bloc opératoire diplômé d'Etat participant à l'enseignement clinique, ayant une expérience d'au moins trois ans en temps qu'infirmier de bloc opératoire ;
- un ou plusieurs chirurgiens participant à l'enseignement ;
- le représentant de l'université partenaire.

Selon le nombre de candidats, il peut être prévu des sous jury suppléants, composés de :

- un chirurgien ;
- un cadre de santé infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, formateur permanent ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat titulaire d'un diplôme de niveau 7 ;
- un cadre de santé infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat participant à l'enseignement avec une expérience de trois ans minimum en temps qu'infirmier de bloc opératoire.

La durée est de 20 minutes maximum. L'entretien d'admission est noté sur 20 points. Il comprend une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel (8 points), suivie d'un entretien avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet:

- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier d'admissibilité ;
- d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation. Une note inférieure à la moyenne à cette épreuve est éliminatoire

A l'issue de l'entretien d'admission, le jury d'admission établit la liste de classement, dans le respect de la limite de la capacité d'accueil autorisée. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Sont admis dans la formation, dans la limite de la capacité d'accueil autorisée en application des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2021, les candidats ayant réussi les épreuves du processus de sélection (...), qui permet d'attester qu'ils possèdent les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation. Les écoles concernées s'engagent à garantir la qualité

pédagogique de la formation délivrée sous le contrôle de l'agence régionale de santé ainsi que la sécurité de l'accueil en formation des apprenants selon la réglementation en vigueur.

Les résultats du processus de sélection sont affichés au siège de chaque école concernée, dans un lieu accessible à toute heure à la consultation, et publiés sur son site internet. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats. Si, dans les dix jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les résultats du processus de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle il a été organisé. Par dérogation, le directeur de l'école peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation:

- 1) Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;
- 2) Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer par écrit son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée, sous réserve, le cas échéant, de la garantie d'une prise en charge financière.

e. Cas particuliers

Peuvent être admis à suivre la formation, dans la limite de cinq pour cent de la capacité d'accueil de l'école:

- les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme ;
- les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;
- les titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

Leur nombre au regard de l'ensemble des étudiants d'une même session de formation est défini en concertation avec l'agence régionale de santé territorialement compétente.

Pour ces candidats, le processus de sélection comprend uniquement l'entretien d'admission.

L'inscription à l'entretien d'admission s'effectue par le dépôt d'un dossier comprenant:

- Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection ;
- La copie d'une pièce d'identité ;
- Un *curriculum vitae* ;

- La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
- Un dossier exposant le projet professionnel ;
- L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité ;
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- Une lettre d'engagement de s'acquitter des frais de scolarité.

Lorsqu'ils sont admis en formation, ces candidats peuvent être dispensés de la validation d'une partie des unités d'enseignement par le directeur de l'école, après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Ces dispenses sont accordées après comparaison entre la formation suivie par les candidats et les unités d'enseignement du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

Par dérogation et dans la limite de cinq pour cent de l'effectif de première année, peuvent être admises des personnes titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier ne permettant pas d'exercer en France.

Pour être admises, ces personnes doivent réaliser des tests permettant d'apprécier leur niveau professionnel et une épreuve permettant d'apprécier leur maîtrise de la langue française.

Ces épreuves de sélection sont organisées sous la responsabilité du directeur de l'école, en concertation avec le service culturel de l'ambassade de France du pays concerné. Les sujets sont proposés et corrigés par l'équipe pédagogique de l'école choisie par le candidat.

Pour s'inscrire à ces épreuves, les personnes mentionnées au I doivent déposer un dossier comportant les pièces suivantes:

- La copie d'une pièce d'identité ;
- Un *curriculum vitae* ;
- La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
- Un dossier exposant le projet professionnel ;
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- Un justificatif de prise en charge financière et médico-sociale pour la durée des études ;
- Une lettre d'engagement de s'acquitter des frais de scolarité.

Ces pièces doivent être traduites par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre.

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'alternance sollicitent une inscription auprès d'une école de leur choix, autorisée par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique et habilitée, lorsqu'il s'agit d'un contrat d'apprentissage, à délivrer des actions de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du code du travail.

Le directeur de l'école concernée procède à leur admission directe en formation, au regard des documents suivants décrivant la situation du futur alternant.

- La copie d'une pièce d'identité ;
- Un *curriculum vitae* de deux pages maximum ;
- Un dossier exposant le projet professionnel ;
- La copie du contrat d'alternance signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'alternance ;
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité.

L'admission des candidats est déterminée en fonction de leur ordre d'inscription par dépôt de l'ensemble des pièces mentionnées au présent article. Le déroulement de la formation des alternants est défini aux articles 37 et 38. II. –

En l'absence de validité d'un contrat d'alternance, les candidats sont soumis au processus de sélection et admis en formation sur les mêmes modalités indiquées précédemment.

Justification de la demande / Engagement dans les formations d'autres auxiliaires médicaux / Conventionnements existants

Modalités de gouvernance du dispositif Université – Ecole assurant la formation d'infirmier.e de bloc opératoire

A partir de l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. EN ATTENTE NOUVEL ARRETE PROCHAINEMENT

L'école d'IBODE de Rouen est rattaché à un établissement de santé qui est le centre hospitalier Charles Nicolle (CHU-Hôpitaux de Rouen) ; lui-même établissement support du groupement hospitalier de territoire « Rouen Cœur de Seine ». A ce titre, l'école d'IBODE de Rouen s'inscrit dans son territoire de santé et ses orientations stratégiques sont en cohérence avec les axes prioritaires du GHT « Rouen Cœur de Seine ».

De même, la formation IBODE est supportée par l'UFR santé de l'université de Rouen qui valide les objectifs pédagogiques, valide les jurys d'admission et de connaissance et délivre le grade de master. Elle est garante des modalités de contrôle des connaissances. **Le conseiller scientifique est le Pr Agnès Liard.**

La formation proposée par l'école d'IBODE de Rouen vise à positionner celle-ci dans un réseau de communication, d'informations et de compétences internes et externes sur le plan départemental et régional. Elle assure une formation répondant aux besoins en compétences des futurs professionnels de santé en vue d'accompagner les besoins en santé de la population.

La gouvernance de l'école d'IBODE de Rouen est assurée par la directrice des soins – coordonnatrice des écoles paramédicales spécialisées dont les missions principales sont de :

- Piloter le fonctionnement général des écoles
- Définir les priorités stratégiques, la politique qualité et la politique de communication
- Gérer les ressources humaines
- Assurer la gestion administrative et réglementaire des écoles
- Assurer la gestion financière, économique et la sécurité au sein des écoles.

La directrice des soins – coordonnatrice des écoles paramédicales spécialisées est assistée dans ses missions par l'équipe pédagogique et par les différentes instances qui accompagnent les instituts dans la gestion de toutes les questions relatives aux formations et à la vie étudiante.

Tableau n°1: Présentation de l'instance compétente pour les orientations générales de l'école d'IBODE de Rouen et des trois sections⁵ :

Instance compétente pour les orientations générales de l'école d'IBODE		
ICOGéI?		
Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants	Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires	Section relative à la vie étudiante
SPSIE	SSD	SVE
Composition	Composition	Composition
Directeur de l'école ou son représentant	Président d'université ou son représentant	Directeur de l'école ou son représentant
Président d'université ou son représentant	Représentant des étudiants	Président d'université ou son représentant
Représentant des étudiants	Représentant des formateurs	Représentant des étudiants
Représentant des formateurs		3 personnes désignées par le directeur

⁵ Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. JO du 20 avril 2018.

		parmi l'équipe pédagogique et administrative
--	--	--

Instance compétente pour les orientations générales de l'école d'IBODE

L'instance compétente pour les orientations générales de l'école est présidée par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

La liste des membres de cette instance ainsi que les modalités de leur désignation sont fixées dans l'arrêté du 17 avril 2018 :

- les représentants des étudiants sont élus à l'issue d'un scrutin proportionnel à un tour,
- les représentants des formateurs permanents sont élus, par leurs pairs, à l'issue d'un scrutin proportionnel à un tour.

Les élections ont lieu dans un délai maximum de soixante jours après la rentrée. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu. La composition de l'instance est validée par le directeur général de l'agence régionale de santé.

Les membres de l'instance ont un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

La durée du mandat des membres élus est de trois ans. Celle des membres représentant les étudiants est d'une année. Le mandat électif des étudiants et des formateurs permanents se poursuit jusqu'aux élections suivantes.

L'instance se réunit au moins une fois par an, après convocation par le directeur de l'école, qui recueille préalablement l'accord du président. Il peut également être réuni à la demande des deux tiers des membres. Les membres de l'instance sont convoqués dans un délai minimum de quinze jours calendaires.

L'instance ne peut siéger que si la majorité de ses membres est présente. Si le quorum requis n'est pas atteint, la réunion est reportée.

L'instance compétente pour les orientations générales de l'école d'IBODE émet un avis sur les sujets suivants :

- le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements ;
- les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories de personnels
- la mutualisation des moyens avec d'autres instituts ;
- l'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique ;
- le rapport annuel d'activité pédagogique ; -les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ;
- les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante ;
- la cartographie des stages ;
- l'intégration de l'école dans le schéma régional de formation.

Elle valide :

- le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants ;

- le règlement intérieur ainsi que tout avenant à celui-ci ;
- la certification de l'école d'IBODE si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

Les décisions et avis sont pris à la majorité.

Le directeur de l'institut de formation fait assurer le secrétariat des réunions.

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants est présidée par le directeur de l'institut de formation ou son représentant.

Les représentants des étudiants et des formateurs permanents ainsi que leurs suppléants sont ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

La durée de leurs mandats est identique à celle mentionnée pour l'instance compétente pour les orientations générales de l'école d'IBODE.

Cette section se réunit après convocation par le directeur de l'institut de formation. Elle ne peut siéger que si la majorité de ses membres est présente. Si le quorum requis n'est pas atteint, la réunion est reportée.

La section rend, sans préjudice des dispositions spécifiques, des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- 1) Etudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge ;
- 2) Demandes de redoublement formulées par les étudiants ;
- 3) Demandes d'une période de césure formulées par les étudiants.

Le dossier de l'étudiant, accompagné d'un rapport motivé du directeur, est transmis au moins sept jours calendaires avant la réunion de cette section.

L'étudiant reçoit communication de son dossier dans les mêmes conditions que les membres de la section. La section entend l'étudiant, qui peut être assisté d'une personne de son choix.

L'étudiant peut présenter devant la section des observations écrites ou orales.

Dans le cas où l'étudiant est dans l'impossibilité d'être présent ou s'il n'a pas communiqué d'observations écrites, la section examine sa situation.

Toutefois, la section peut décider à la majorité des membres présents de renvoyer à la demande de l'étudiant l'examen de sa situation à une nouvelle réunion. Un tel report n'est possible qu'une seule fois.

Tout étudiant sollicitant une interruption de formation et devant être présenté devant cette section, quel qu'en soit le motif, le sera avant l'obtention de cette interruption.

L'instance est informée par le directeur des modalités d'accompagnement mises en place auprès des étudiants en difficulté pédagogique ou bénéficiant d'aménagement spécifique en cas de grossesse ou de handicap.

Lorsque l'étudiant a accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge, le directeur de l'école d'IBODE, en accord avec le responsable du lieu de stage, et le cas échéant la direction des soins, peut décider de la suspension du stage de l'étudiant, dans l'attente de l'examen de sa situation par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Cette section doit se réunir, au maximum, dans un délai d'un mois à compter de la survenue des faits. Lorsque la section se réunit, en cas de suspension ou non, elle peut proposer une des possibilités suivantes :

- soit alerter l'étudiant sur sa situation en lui fournissant des conseils pédagogiques pour y remédier ou proposer un complément de formation théorique et/ ou pratique selon des modalités fixées par la section ;
- soit exclure l'étudiant de l'institut de façon temporaire, pour une durée maximale d'un an, ou de façon définitive.

Les décisions de la section font l'objet d'un vote à bulletin secret.

Les décisions sont prises à la majorité.

Tous les membres ont voix délibérative, sauf les membres invités. En cas d'égalité de voix pour l'examen d'une situation individuelle, la décision est réputée favorable à l'étudiant.

Le directeur notifie, par écrit, à l'étudiant la décision prise par la section dans un délai maximal de cinq jours ouvrés après la réunion de la section. Elle figure à son dossier pédagogique. La notification doit mentionner les voies de recours et les délais selon lesquels la décision peut être contestée.

Un avertissement peut également être prononcé par le directeur sans consultation de cette section. Dans ce cas, l'étudiant reçoit préalablement communication de son dossier. Il est entendu par le directeur de l'école et peut se faire assister d'une personne de son choix.

Le directeur de l'école organise l'entretien en présence d'un professionnel de l'institut.

La sanction motivée est notifiée par écrit à l'étudiant dans un délai de cinq jours ouvrés et figure dans son dossier pédagogique. La notification doit mentionner les voies de recours et les délais selon lesquels la décision peut être contestée.

Le bilan annuel d'activité de cette section est présenté devant l'instance compétente pour les orientations générales de l'école. Le compte rendu est adressé aux membres titulaires de cette section dans les 40 jours calendaires qui suivent la réunion. Les membres titulaires peuvent formuler des observations au président de la section.

Le directeur de l'institut de formation fait assurer le secrétariat des réunions.

Les membres de la section sont tenus au secret à l'égard des informations dont ils ont connaissance au cours des réunions de la section concernant la situation d'étudiants.

Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Avant toute présentation devant la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, l'étudiant est reçu en entretien par le directeur à sa demande, ou à la demande du directeur, d'un membre de l'équipe pédagogique ou d'encadrement en stage.

L'entretien se déroule en présence de l'étudiant qui peut se faire assister d'une personne de son choix et de tout autre professionnel que le directeur juge utile.

Au terme de cet entretien, le directeur détermine l'opportunité d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Lorsqu'il est jugé de l'opportunité d'une présentation devant la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, le directeur de l'école saisit la section par une lettre adressée à ses membres, ainsi qu'à l'étudiant, précisant les motivations de présentation de l'étudiant.

Ce document mentionne le nom, l'adresse et la qualité de la personne faisant l'objet des poursuites ainsi que les faits qui leur sont reprochés. Il est accompagné de toutes pièces justificatives.

L'étudiant reçoit communication de son dossier à la date de saisine de la section.

Le délai entre la saisine de la section et la tenue de la section est de minimum quinze jours calendaires.

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.

Le président de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires est tiré au sort, parmi les représentants des enseignants lors de la première réunion de l'instance compétente pour les orientations générales de l'école.

Les représentants des étudiants et des formateurs permanents sont tirés au sort, à l'issue des élections et en présence des élus étudiants et des formateurs permanents parmi ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'école.

Les membres de la section ont un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

La durée de leurs mandats est identique comme mentionnée précédemment.

La section ne peut siéger que si la majorité de ses membres sont présents. Si le quorum requis n'est pas atteint, la réunion est reportée. Les membres de la section sont à nouveau convoqués dans un délai maximum de quinze jours calendaires. La section peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de présents.

En cas d'urgence, le directeur de l'école peut suspendre la formation de l'étudiant en attendant sa comparution devant la section.

Lorsque l'étudiant est en stage, la suspension du stage est décidée par le directeur de l'école, en accord avec le responsable du lieu de stage, et le cas échéant la direction des soins, dans l'attente de l'examen

de sa situation par la présente section. Celle-ci doit se réunir dans un délai maximum d'un mois à compter de la survenue des faits. La suspension est notifiée par écrit à l'étudiant.

Au jour fixé pour la séance, le directeur, ou son représentant, présente la situation de l'étudiant puis se retire. L'étudiant présente devant la section des observations écrites ou orales. Il peut être assisté d'une personne de son choix.

Dans le cas où l'étudiant est dans l'impossibilité d'être présent, ou s'il n'a pas communiqué d'observations écrites, la section examine sa situation. Toutefois, la section peut décider à la majorité des membres présents de renvoyer à la demande de l'étudiant l'examen de sa situation à une nouvelle réunion. Un tel report n'est possible qu'une seule fois.

Des témoins peuvent être entendus à la demande de l'étudiant, du président de la section, ou de la majorité des membres de la section.

A l'issue des débats, la section peut décider d'une des sanctions suivantes :

- avertissement,
- blâme,
- exclusion temporaire de l'étudiant de l'institut pour une durée maximale d'un an,
- exclusion de l'étudiant de la formation pour une durée maximale de cinq ans.

Les décisions de la section font l'objet d'un vote à bulletin secret. Les décisions sont prises à la majorité. En cas d'égalité de voix, la voix du président de section est prépondérante. Tous les membres ont voix délibérative.

La décision prise par la section est prononcée de façon dûment motivée par celle-ci et notifiée par écrit, par le président de la section, au directeur de l'école à l'issue de la réunion de la section.

Le directeur de l'école notifie par écrit, à l'étudiant, cette décision, dans un délai maximal de cinq jours ouvrés après la réunion. Elle figure dans son dossier pédagogique. La notification doit mentionner les voies de recours et les délais selon lesquels la décision peut être contestée.

Un avertissement peut également être prononcé par le directeur de l'école sans consultation de cette section. Dans ce cas, l'étudiant reçoit préalablement communication de son dossier. Il est entendu par le directeur de l'institut et peut se faire assister d'une personne de son choix. Le directeur de l'institut organise l'entretien en présence d'un professionnel de l'institut. La sanction motivée est notifiée par écrit à l'étudiant dans un délai de cinq jours ouvrés et figure dans son dossier pédagogique. La notification doit mentionner les voies de recours et les délais selon lesquels la décision peut être contestée.

Tout étudiant sollicitant une interruption de formation et devant être présenté devant cette section, quel qu'en soit le motif, le sera avant l'obtention de cette interruption.

Les membres de la section sont tenus au secret à l'égard des informations dont ils ont connaissance au cours des réunions de la section concernant la situation d'étudiants.

Le bilan annuel d'activité des réunions de la section est présenté par le directeur de l'école devant l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. Le compte rendu, après validation par le président de la section, est adressé aux membres de la section et à l'étudiant, pour la situation le concernant, dans les 40 jours calendaires qui suivent la réunion.

Le directeur de l'école fait assurer le secrétariat des réunions.

Section relative à la vie étudiante

Dans chaque institut de formation préparant à l'un des diplômes paramédicaux constituée une section relative à la vie étudiante composée du directeur ou de son représentant, des étudiants élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'école et au minimum de trois autres personnes désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, des personnalités qualifiées peuvent être sollicitées par le directeur pour participer à la section, en garantissant un équilibre numérique au regard de la représentation étudiante.

La section est présidée par le directeur de l'institut. Un vice-président est désigné parmi les étudiants présents. En cas d'absence du directeur, la présidence est assurée par le vice-président étudiant.

Cette section se réunit au moins deux fois par an sur proposition du directeur ou des étudiants représentés à la section de la vie étudiante. Les membres de l'instance sont convoqués dans un délai minimum de quinze jours calendaires.

Cette section émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment :

- l'utilisation des locaux et du matériel,
- les projets extra « scolaires »,
- l'organisation des échanges internationaux.

L'ordre du jour est préparé par le président et le vice-président de la section. Tout membre peut soumettre un point à l'ordre du jour au plus tard sept jours calendaires avant la réunion de la section.

Le bilan annuel d'activité des réunions de la section relative à la vie étudiante est présenté devant l'instance compétente pour les orientations générales de l'école par le directeur de l'école et mis à disposition des étudiants, de l'équipe pédagogique et administrative de l'institut. Le compte rendu, après validation par le président de la section, est adressé aux membres de la section dans les 40 jours calendaires qui suivent la réunion.

Le directeur de l'école de formation fait assurer le secrétariat des réunions.

Spécificités du projet pédagogique / Apports universitaires / Mutualisations avec d'autres formations en santé

La formation est organisée en quatre semestres validés par l'obtention de 120 crédits européens, conformément au référentiel de formation, correspondant à l'acquisition des cinq blocs de compétences, dont les 73 crédits liés aux unités d'enseignement organisées en école ou à distance et les 47 crédits liés à la formation en milieu professionnel.

Date de rentrée pour 2022 : lundi 12 septembre 2022⁶.

La rentrée s'effectue tous les ans.

Tableau n°2 : Récapitulatif de l'organisation en blocs de compétences :

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 –Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1 - Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
	2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat <i>en prenant en compte les risques</i>
Bloc 2 – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3 – Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	4- Organiser et coordonner les activités de soins infirmiers liées au processus péri-opératoire
	5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques <i>dans les secteurs interventionnels et secteurs associés</i>
	6 - Mettre en œuvre, contrôler <i>et ajuster</i> la démarche de <i>gestion</i> et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	7 - Former et informer les professionnels et les apprenants
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
	9 – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles <i>au regard des évolutions techniques et réglementaires</i>

⁶ Validée par l'ARS.

Tableau n°3 : Répartition en 4 semestres :

Semestre 1 : septembre à février 22 semaines 20 semaines de formation 1 semaine de congés 30 crédits	Semestre 2 : février à fin juin 20 semaines 20 semaines de formation 1 semaine de congés 30 crédits	Semestre 3 : septembre à février 22 semaines 20 semaines de formation 1 semaine de congés 30 crédits	Semestre 4 : février à fin juin 20 semaines de formation 1 semaine de congés 30 crédits
1 ^{ère} année		2 ^{ème} année	

Tableau n°4 : Proposition de maquette pour la rentrée 2022 : Répartition enseignements théoriques et formation en milieu professionnel :

PROMOTION SEPTEMBRE 2022 / JUILLET 2024 - IBODE CHU ROUEN

SEMESTRE 1											
						TOUSSAINT					
12/09/22	19/09/22	26/09/22	03/10/22	10/10/22	17/10/22	24/10/22	31/10/22	07/11/22	14/11/22	21/11/22	
16/09/22	23/09/22	30/09/22	07/10/22	14/10/22	21/10/22	28/10/22	04/11/22	11/11/22	18/11/22	25/11/22	
					stage 1	stage 1	stage1	stage 1	stage 1		
UE SIBO											
						NOEL					
28/11/22	05/12/22	12/12/22	19/12/22	26/12/22	02/01/2023	09/01/23	16/01/23	23/01/23	30/01/23		
02/12/22	09/12/22	16/12/22	23/12/22	30/12/22	06/01/23	13/01/23	20/01/23	27/01/23	03/02/23		
	stage HERS	stage HERS	TPG	CA	stage HERS	stage HERS	SESSION 1	SESSION 2	JURY Semestriel		
UE SMC								UE S1			

SEMESTRE 2											
		HIVER									
06/02/23	13/02/23	20/02/23	27/02/23	06/03/23	13/03/23	20/03/23	27/03/23	03/04/23	10/04/23	17/04/23	
10/02/23	17/02/23	24/02/23	03/03/23	10/03/23	17/03/23	24/03/23	31/03/23	07/04/23	14/04/23	21/04/23	
										CA	
UE SIBO										PRINTEMPS	
24/04/23	01/05/23	08/05/23	15/05/23	22/05/23	29/05/23	05/06/23	12/06/23	19/06/23	26/06/23		
28/04/23	05/05/23	12/05/23	19/05/23	26/05/23	02/06/23	09/06/23	16/06/23	23/06/23	30/06/23		
	STAGE 3	STAGE 3	STAGE 3	STAGE 3	STAGE 3				JURY Semestriel		
PRINTEMPS						SESSION 1			SESSION 2		

ETE											
03/07/23	10/07/23	17/07/23	24/07/23	31/07/23	07/08/23	14/08/23	21/08/23	28/08/2023	04/09/2023		
07/07/23	14/07/23	21/07/23	28/07/23	04/08/23	11/08/23	18/08/23	25/08/23	01/09/2023	08/09/2023		

SEMESTRE 3										
11/09/2023	18/09/2023	25/09/2023	02/10/2023	09/10/2023	16/10/2023	23/10/2023	30/10/2023	06/10/2023	13/11/2023	20/11/2023
15/09/2023	22/09/2023	29/09/2023	06/10/2023	13/10/2023	20/10/2023	27/10/2023	03/11/2023	10/11/2023	17/11/2023	24/11/2023
	STAGE 4	STAGE 4	STAGE 4	STAGE 4	STAGE 4	STAGE 4		STAGE 5	STAGE 5	STAGE 5
								RECHERCHE ?	RECHERCHE ?	RECHERCHE ?
NOEL										
27/11/2023	04/12/2023	11/12/2023	18/12/2023	25/12/2023	02/01/2024	08/01/2024	15/01/2024	22/01/2024	29/01/2024	
01/12/2023	08/12/2023	15/12/2023	22/12/2023	29/12/2023	05/01/2024	12/01/2024	19/01/2024	26/01/2024	02/02/2024	
STAGE 5			TPG ?	CA	STAGE 6	STAGE 6	STAGE 6	STAGE 6	STAGE 6	
RECHERCHE ?							Session 1	Session 2	JURY Semestriel	

SEMESTRE 4										
HIVER ?										
05/02/24	12/02/24	19/02/24	26/02/24	04/03/24	11/03/24	18/03/24	25/03/24	01/04/24	08/04/24	15/04/24
09/02/24	16/02/24	23/02/24	01/03/24	08/03/24	15/03/24	22/03/24	29/03/24	05/04/24	12/04/24	19/04/24
stage 7	stage 7	stage 7	stage 7		stage 8	stage 8	stage 8	stage 8	stage 8	stage 8
PRINTEMPS ?										
15/04/24	22/04/24	29/04/24	06/05/24	13/05/24	20/05/24	27/05/24	03/06/24	10/06/24	17/06/24	24/06/24
19/04/24	26/04/24	03/05/24	10/05/24	17/05/24	24/05/24	31/05/24	07/06/24	14/06/24	21/06/24	28/06/24
	CA	stage 9	stage 9	stage 9	stage 9	stage 10	stage 10 / SESSION 1	stage 10 / SESSION 2	stage 10 / JURY Semestriel	
Cours										
Stages										

Enseignement théorique

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance, dans la limite de 50 % de la durée totale de la formation théorique. Il est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes permettant l'apprentissage progressif des gestes et techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire peut également, à l'initiative de l'école et en concertation avec l'université, être suivie de façon discontinue, sur une période ne pouvant excéder trois ans. Dans ce cas, les modalités d'organisation de la scolarité sont déterminées par le directeur de l'école après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'école. Cette limite ne s'applique pas aux étudiants inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

Tableau n 5: Répartition bloc de compétences/Compétences/UE/Semestres/ECTS :

			S1	S2	S3	S4	Total ECTS
Blocs de compétences	Compétences	Unités d'enseignement	ECTS				
Bloc 1 -Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C1 - Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	2	3			5
	C2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	UE Sciences médico-chirurgicales	7	6	3		16
Bloc 2 - Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne	UE Techniques complexes d'assistance chirurgicale			4	3	7
Bloc 3 - Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C4- Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire	UE Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire	3	2			5
	C5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE Prévention et gestion des risques	4	3			7
	C6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés		4	3			7

Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C7 - Former et informer les professionnels et les personnes en formation	UE Formation, tutorat et développement des compétences			3		3
Bloc 5 - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	UE Recherche		4	4		8
		UE Langue vivante	1	1	1	1	4
		UE Mémoire				6	6
	C9 - Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires	UE Analyse de pratique professionnelles		2		2	4
		UE optionnelle		1			1
			21	25	15	12	73
Enseignements cliniques (stages)			14		33		47
Total ECTS	60	60					120

Les ECTS sont donnés à titre indicatif. Un ECTS correspond à 25 à 30 h de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'unité d'enseignement (cours, TP, ED, etc.).

Chaque unité d'enseignement est déclinée dans un ou plusieurs semestres. Leur répartition est proposée ci-dessus. Chaque UE donne lieu à une valorisation en crédits européens.

Tableau n 6: Récapitulatif des UE durant la formation IBODE :

UE 1	Sciences infirmières et bloc opératoire
UE 2	Sciences médico-chirurgicales
UE 3	Techniques complexes d'assistance chirurgicale
UE 4	Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire
UE 5	Prévention et gestion des risques
UE 6	Formation, tutorat et développement des compétences
UE 7	Recherche
UE 8	Langue vivante
UE 9	Analyse de pratiques professionnelles
UE 10	Mémoire
UE 11	UE optionnelle

Les enseignements tiennent compte des connaissances acquises au cours du diplôme d'Etat d'infirmier en soins généraux. La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire a pour but l'acquisition des connaissances et compétences décrites et nécessaires à l'exercice professionnel de l'infirmier en bloc opératoire. Les contenus de la formation tiennent compte de l'évolution des connaissances et favorisent la mutualisation avec les autres formations de santé.

Les objectifs pédagogiques et les contenus de la formation sont décrits dans le référentiel de formation (cf. Annexe ??). La place des unités d'enseignements dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants.

Une unité d'enseignement optionnelle d'une valeur d'1 crédit ECTS est réalisée en semestre 2. La ou les thématiques retenues est laissée à l'appréciation des responsables de la formation.

Tableau n°7: Proposition de maquette de formation par semestre :

SEMESTRE		UE	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 1 (S1)								
Blocs de compétences	Compétences							
Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C1 : Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	UE1- Sciences infirmières et bloc opératoire	2	Raisonnement, démarche clinique Concepts centraux Anthropologie, psychologie et sociologie de la personne opérée Techniques de communication	??	??	??	46h
	C2 : Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	UE2- Sciences médico-chirurgicales	7	Anatomie, physiologie, imagerie médicale, pharmacologie, anesthésie	??	??	??	126h
Bloc 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C4 : Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire	UE4- Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-op	3	Organisation et coordination au bloc opératoire, santé et Sécurité au travail Sociologie des organisations	??	??	??	54h
	C5 : Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE5- Prévention et gestion des risques	4	Hygiène, stérilisation, vigilances sanitaires au bloc opératoire... Risques environnementaux et associés aux soins...	??	??	??	72h
	C6 : Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE5- Prévention et gestion des risques	4	Déclarations et traitements des événements indésirables Evaluation des pratiques	??	??	??	72h
Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	UE 8- Langue vivante	1	Vocabulaire professionnel Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels	??	??	??	15h
Enseignements cliniques	Maquette de formation stage à part ?		5		??	??	??	

SEMESTRE		UE	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 2 (S2)								
Blocs de compétences	Compétences							
Bloc 1 : prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C1 : Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	UE1- Sciences infirmières et bloc opératoire	3	Raisonnement, démarche clinique, Concepts centraux Anthropologie, psychologie et sociologie de la personne opérée, Techniques de communication	??	??	??	69h
	C2 : Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	UE2- Sciences médico-chirurgicales	6	Anatomie, physiologie, imagerie médicale, pharmacologie, anesthésie	??	??	??	126h
Bloc 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C4 : Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire	UE4- Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-op	2	Organisation et coordination au bloc opératoire, santé et Sécurité au travail Sociologie des organisations	??	??	??	42h
	C5 : Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE5- Prévention et gestion des risques	3	Hygiène, stérilisation, vigilances sanitaires au bloc opératoire... Risques environnementaux et associés aux soins...	??	??	??	63h
	C6 : Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE5- Prévention et gestion des risques	3	Déclarations et traitements des événements indésirables Evaluation des pratiques	??	??	??	63h
Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	UE7- Recherche	4	Méthode de recherche bibliographique, d'analyse, statistiques...	??	??	??	84h
		UE 8- Langue vivante	1	Vocabulaire professionnel Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels	??	??	??	15h
	C9 : Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires	UE 9- Analyse de pratiques professionnelles	2	Déontologie, éthique, législation	??	??	??	42h
		UE 11- optionnelle	1		??	??	??	21h
Enseignements cliniques	Maquette de formation stage à part ?		9		??	??	??	

SEMESTRE		UE	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 3 (S3)								
Blocs de compétences	Compétences							
Bloc 1 : prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C2 : Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	UE2- Sciences médico-chirurgicales	3	Anatomie, physiologie, imagerie médicale, pharmacologie, anesthésie	??	??	??	33h
Bloc 2 : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C3 : Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne	UE3- Techniques complexes d'assistance chirurgicale	4	Dispositifs médicaux implantables, assistance chirurgicale	??	??	??	50h
Bloc 4 : Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C7 : Former et informer les professionnels et les personnes en formation	UE6- Formation, tutorat et développement des compétences	3	Le tutorat, le parcours de stage, la conduite des actions de formation	??	??	??	??
Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	UE7- Recherche	4	Méthode de recherche bibliographique, d'analyse, statistiques...	??	??	??	??
		UE 8- Langue vivante	1	Vocabulaire professionnel Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels	??	??	??	15h
		UE 11- optionnelle	1		??	??	??	
Enseignements cliniques	Maquette de formation stage à part ?		15					

SEMESTRE		UE	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 4 (S4)								
Blocs de compétences	Compétences							
Bloc 2 : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C3 : Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne	UE3- Techniques complexes d'assistance chirurgicale	3	Dispositifs médicaux implantables, assistance chirurgicale	??	??	??	18h
Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	UE 8- Langue vivante	1	Vocabulaire professionnel Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels	??	??	??	15h
		UE 10- Mémoire	6	Mémoire	??	??	??	25h
	C9 : Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires	UE 9- Analyse de pratiques professionnelles	2	Déontologie, éthique, législation	??	??	??	12h
Enseignements cliniques	Maquette de formation stage à part ?		18		??	??	??	

L'accent est mis sur l'essor de la chirurgie robotique au travers de l'UE 2 où une séquence de chirurgie robotique est déclinée :

- Histoire de la robotique
- Présentation des systèmes robotiques disponibles
- Robot et gestion hospitalière
- Principes et technologie de la robotique
- Problèmes techniques, pannes et résolution = gestion des incidents
- Ergonomie
- Aspects médico-légaux
- Anesthésie et robotique (coeliochirurgie)
- Formation sur simulateur = travaux pratiques de sutures et ligatures
- Hygiène et traitement des instruments
- Organisation des blocs opératoires.

Pour valider chaque bloc de compétences, l'étudiant doit valider les unités d'enseignements et stages concernés. En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées. Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences. Le formateur référent en école effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée «Validation de l'acquisition des compétences» figurant en annexe VI, à partir des résultats obtenus lors des périodes réalisées en milieu professionnel et aux évaluations théoriques de chaque bloc de compétences.

Tableau n° : Validation des blocs de compétences et des compétences au regard du niveau de formation

A l'issue de la 1 ^{ère} année	A l'issue de la 2 ^{ème} année
BLOC 1	
C1	C2
BLOC 2	
	C3
BLOC 3	
C4	
C5	
C6	
BLOC 4	
	C7
BLOC 5	
	C8
	C9

Formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel comprend 1 645 heures correspondant à un total de 47 semaines de 35 heures.

Les stages sont représentatifs des différentes situations professionnelles concourant à la formation des IBODE. Sur l'ensemble de la formation, les stages permettent d'acquérir les 9 compétences et de valider les 5 blocs de compétences du référentiel de certification.

Le parcours, composé de 47 semaines de stage dont 4 semaines de stage recherche doit permettre d'aborder la chirurgie à tous les âges de la vie, la chirurgie conventionnelle et ambulatoire, la chirurgie endoscopique, la chirurgie en radiologie interventionnelle, la programmation opératoire, d'explorer les différents rôles de l'IBODE (assistant chirurgical, instrumentiste, circulant) dans les différents temps vasculaires, septiques, aseptiques et prothétiques, urgences, de découvrir les évolutions liées au développement des nouvelles technologies et notamment l'essor de la chirurgie robotique.

26 semaines de stage sont réalisées obligatoirement dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés suivants: Hygiène, stérilisation, radiologie interventionnelle, Endoscopie, Chirurgie ostéo articulaire conventionnelle et ambulatoire, Chirurgie viscérale et vasculaire conventionnelle et ambulatoire (un minimum de 8 semaines est réalisé dans les deux derniers secteurs).

6 semaines de stage permettent d'appréhender les actes et activités en lien avec la compétence 3 dans la spécialité choisie par l'étudiant.

Les 17 semaines de stages restantes sont réalisées dans des lieux choisis en concertation avec l'équipe pédagogique, en fonction du projet professionnel de l'étudiant, de ses expériences, du travail de mémoire réalisé, des compétences restant à développer et du projet pédagogique de l'école.

Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage. Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés sont possibles dès lors que l'étudiant bénéficie d'un encadrement.

Dans chaque stage, les professionnels du lieu de stage proposent la validation totale ou partielle des compétences et renseignent la feuille d'évaluation par une argumentation précise et factuelle.

Le directeur de l'école, le responsable pédagogique et le directeur scientifique sont responsables conjointement de l'agrément des stages, en concertation avec le directeur de l'UFR.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources humaines et matérielles qu'ils peuvent offrir aux étudiants ainsi que de leurs apports théoriques et pratiques utiles pour l'acquisition de compétences dans le parcours de l'étudiant.

Tableau n°8 : Liste des stages actuellement agréés avec l'école d'IBODE de Rouen :

Liste terrains de stage école IBODE CHU ROUEN		
<i>Lieu</i>	<i>Adresse</i>	<i>Spécialités</i>
CHU-Hôpitaux de Rouen	1 Rue de Germont 76000 ROUEN	PME - Gynécologie et Obstétrique
CHU-Hôpitaux de Rouen	1 Rue de Germont 76000 ROUEN	Pédiatrie - toutes spécialités chirurgicales
CHU-Hôpitaux de Rouen	1 Rue de Germont 76000 ROUEN	Uro-Digestif
CHU-Hôpitaux de Rouen	1 Rue de Germont 76000 ROUEN	Chirurgie Cardiaque
CHU-Hôpitaux de Rouen	1 Rue de Germont 76000 ROUEN	ORL -CMF - Ophtalmologie
CHU-Hôpitaux de Rouen	1 Rue de Germont 76000 ROUEN	Neurochirurgie
CHU-Hôpitaux de Rouen	1 Rue de Germont 76000 ROUEN	Orthopédie et Plastie
CHU-Hôpitaux de Rouen	1 Rue de Germont 76000 ROUEN	Vasculaire et Thoracique
CHU-Hôpitaux de Rouen	1 Rue de Germont 76000 ROUEN	Bloc des Urgences
CHU-Hôpitaux de Rouen	1, rue de Germont 7600 ROUEN	Hygiène, Endoscopie, Stérilisation
Groupe Hospitalier du HAVRE	29 Avenue Pierre Mendès – Montivilliers	Bloc polyvalent
Groupe Hospitalier du HAVRE	29 Avenue Pierre Mendès – Montivilliers	Hygiène
Centre Hospitalier Inter-communal Elbeuf. Louviers. Val de Rueil – Hôpital des Feugrais	Rue du docteur Villers 76410 Saint-Aubin- les-Elbeuf	Bloc polyvalent
Centre Hospitalier Inter-communal Elbeuf. Louviers. Val de Rueil – Hôpital des Feugrais	Rue du docteur Villers 76410 Saint-Aubin- les-Elbeuf	Hygiène, Endoscopie, Stérilisation
Centre Hospitalier Inter-communal Eure-Seine Site de Vernon	5 rue du Dr BURNET 27200 Vernon	Bloc polyvalent
Centre Henri Becquerel – Centre régional de lutte contre le cancer	Rue d'Amiens CS 11516 76038 Rouen Cedex 1	Gynécologie, Sénologie, ORL
Centre Hospitalier de Dieppe	Rue Pierre Pocholle, 76200 Dieppe	Bloc polyvalent

Centre Hospitalier de Dieppe	Rue Pierre Pocholle, 76200 Dieppe	Hygiène, Endoscopie, Stérilisation
CH intercommunal Eure et Seine	Rue Léon Schwartzberg, 27015 Evreux Cedex	Bloc polyvalent
CH intercommunal Eure et Seine	Rue Léon Schwartzberg, 27015 Evreux Cedex	Hygiène, Endoscopie, Stérilisation
Clinique du Cèdre	950 Rue de la Haie, 76230 Bois-Guillaume	Bloc polyvalent
Clinique du Cèdre	950 Rue de la Haie, 76230 Bois-Guillaume	Endoscopie
Clinique Saint-Hilaire	2 Place Saint-Hilaire, 76000 Rouen	Orthopédie
Clinique MATHILDE	7 Boulevard de l'Europe, 76100 Rouen	Orthopédie et digestif
Clinique MATHILDE	7 Boulevard de l'Europe, 76100 Rouen	Stérilisation
Hôpital Privé de l'Estuaire	505 rue Irène Joliot Curie 76620 Le Havre	Bloc polyvalent
CH Belvédère	72, Rue Louis Pasteur, 76130 Mont-Saint-Aignan	Gynécologie, Obstétrique, Plastie
CH François QUESNAY Mantes La Jolie	2 boulevard Sully 78200 Mantes la Jolie	Bloc polyvalent
CH François QUESNAY Mantes La Jolie	2 boulevard Sully 78200 Mantes la Jolie	Stérilisation
Hôpital Privé Pasteur	58 boulevard Pasteur 27000 Evreux	Bloc polyvalent

Un stage est reconnu «qualifiant» lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés en chirurgie ou dans le domaine de la recherche et des activités permettant un réel apprentissage.

Les périodes en milieu professionnel peuvent se réaliser en établissement de santé public, privé ou auprès de chirurgiens libéraux.

Pour les étudiants dont la formation est financée par leur employeur, un maximum de 23 semaines de la période en milieu professionnel peut être réalisé chez cet employeur à condition de ne pas revenir dans le secteur interventionnel dans lequel ils travaillaient antérieurement et dans le respect des disciplines obligatoires mentionnées ci-dessus et de la présence d'au moins un encadrant infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat.

Un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage sera élaboré et comprendra notamment:

- les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, types d'interventions, particularités des prises en charges...)
- ;
- les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver ;
- les actes et activités qui lui seront proposés ;
- les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir ;

- la liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage ;
- les modalités d'accueil et d'encadrement ;
- les règles d'organisation en stage: horaires, présence, obligations diverses.

Une convention de stage est établie pour les stages organisés en dehors de l'établissement au sein duquel est implantée l'école. Elle précise les conditions d'accueil et les engagements de chaque partie. Elle note la durée du stage et précise les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire.

Les étudiants ont droit à des congés annuels. L'organisation de ces congés est précisée dans le référentiel de formation.

Nombre de candidats susceptibles d'être accueillis en 2022, possibilités d'évolution dans les 5 ans à venir en lien avec l'école assurant la formation d'infirmier.e de bloc opératoire

Capacité d'accueil actuelle :

20 étudiants par promotion (agrément délivré par l'ARS⁷ et la Région), **possibilité jusqu'à 25** pour la rentrée 2022.

Tableau n°7 : Profil des candidats et particularités :

Formation post DE	Formation professionnelle avec contrat avec employeur ou financeur privé	Contrat d'apprentissage	VAE ⁸
Epreuves de sélection	Epreuves de sélection	Pas d'épreuves de sélection	Pas d'épreuves de sélection
Etudiants en soins infirmiers en 3 ^{ème} année		50 % de stage à réaliser chez l'employeur	Dossier validé par la DREETS
Autofinancement ou contrat avec un employeur			Programme sur mesure en fonction du bloc de compétences à valider

⁷ ARS : Agence Régionale de Santé.

⁸ Validation des acquis de l'expérience.

Moyens affectés à la formation en lien avec l'école assurant la formation d'infirmier.e de bloc opératoire

Financiers

L'école d'IBODE de Rouen ne bénéficie d'aucun financement émanant de la région.

Selon la DGOS, des négociations sur une convention-cadre tripartite école-CHU/université/ARS/Conseil régional sont actuellement en cours.

Le montant de la formation s'élève à 18 000 euros.

Humains

Le ratio formateur/étudiants est de : 1 formateur pour 20 étudiants.

Matériels

L'école d'IBODE de Rouen dispose :

- d'une salle de cours,
- d'une salle informatique commune à l'ensemble de l'ERFPS,
- d'un centre de documentation à l'ERFPS,
- d'une salle de travaux pratiques commune avec l'institut d'imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

Conformément au règlement intérieur du CHU Rouen Normandie, les étudiants de l'ERFPS, doivent pouvoir être identifiés à l'aide d'un badge d'identification porté de façon visible au cou ou sur la veste ou blouse.

Ce badge est exclusivement fourni par le CHU et comporte la photo de la personne, son métier, son domaine d'activité, ses nom et prénom, le logo du CHU.

Seul le Bureau des Cartes est habilité à fabriquer et distribuer ces badges en collaboration avec les écoles et instituts de l'ERFPS.

Chaque étudiant est responsable de son badge et de sa carte et doit signaler sans délai toute perte ou vol afin de désactiver les droits. Une somme de 10 € peut être exigée par le CHU pour toute carte ou tout badge perdu.

Lorsque l'étudiant suspend ou termine sa formation, il doit restituer son badge ainsi que sa carte CPE (le cas échéant) au secrétariat de son école ou institut de formation.

L'ERFPS est équipé d'un système de vidéosurveillance. Les caméras fonctionnent 24h sur 24 et peuvent permettre l'identification de toute personne non autorisée à pénétrer dans le bâtiment.

Le réseau Wifi de l'ERFPS est relié au réseau régional SYRHANO (Système Réseau de Haute-Normandie) puis à RENATER (Réseau National pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) et enfin à l'Internet.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les chartes relatives à leur utilisation :

- ❖ Charte déontologique RENATER : https://www.renater.fr/IMG/pdf/charte_fr.pdf
- ❖ Charte d'usage et de sécurité du réseau SYRHANO : http://www-tech.crihan.fr/admin/formulaires/charte_crihan.pdf

Chaque utilisateur est responsable de la sécurité de ses outils ainsi que de ses fichiers.

Le CHU de Rouen décline toute responsabilité en cas de dommage ou perte de données découlant directement ou indirectement de l'utilisation du réseau Wifi.

Centre de documentation

Le centre de documentation se situe au rez-de-chaussée de l'ERFPS. Une équipe de 5 personnes est disponible pour les étudiants et les personnes inscrites aux horaires d'ouverture des locaux. Un fond documentaire est disponible pour accompagner tous les étudiants dans leur parcours de professionnalisation.

Le centre de documentation a une mission de service public et a pour but de contribuer à l'amélioration de la recherche d'information nécessaire aux enseignants et aux étudiants. Il permet l'accès à 222 000 références en ligne et plus de 22 000 ouvrages sont consultables.

Le centre de documentation est ouvert de 8h00 à 17h30 du lundi au jeudi et de 8h00 à 16h30 le vendredi. Il est fermé pendant les vacances de Noël et les trois premières semaines d'août. En juillet les horaires peuvent être modifiés ainsi qu'à certaines périodes de l'année en cas de nécessité.

Service de médecine préventive

La médecine préventive de l'ERFPS est au service de tous : personnel et étudiants.

Elle se compose de :

- 1 médecin et des vacataires qui assurent les visites,
- 1 infirmier présent du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 et qui assure les soins prévus et les urgences.

En lien avec le SAMU, les premiers gestes sont assurés par l'infirmier suivant un protocole établi.

Tout accident, même bénin, doit faire l'objet d'une déclaration.

Tous les étudiants de l'ERFPS doivent procéder de la manière suivante, que le lieu de stage soit au CHU ou hors CHU :

- L'étudiant doit avertir le cadre de secteur ou le responsable du lieu de stage où est survenu l'accident ainsi que son école à l'ERFPS,
- L'étudiant doit remplir une déclaration d'accident de travail ou de trajet dans les 24 heures qui suivent l'accident, soit sur le lieu de stage soit à la médecine préventive de l'ERFPS (modèle type de déclaration en vigueur dans l'établissement disponible).
- Un certificat médical initial doit être établi par un médecin généraliste ou un médecin exerçant sur le terrain de stage.

Muni de la déclaration d'accident et du certificat médical initial, l'étudiant doit se présenter dans les 48 heures suivant l'accident à la médecine préventive de l'ERFPS pour constituer le dossier de déclaration.

Centre de simulation

Le nouveau référentiel privilégie l'utilisation accrue de la simulation en santé pour au moins 50 % du temps de formation.

A ce titre, l'école d'IBODE a la possibilité de se rapprocher du Medical Training Center, situé également au sein du campus hospitalo-universitaire de Rouen et du technopôle « Rouen Innovation Santé ».

Inauguré en octobre 2016, le MTC permet aux professionnels de santé d'acquérir la maîtrise de nouvelles pratiques médicales, chirurgicales ou comportementales grâce à des technologies et des outils de simulation sophistiqués.

Un partenariat pourrait être envisagé pour réaliser des évaluations au même titre que les étudiants en médecine/chirurgie.

Deux photocopieurs sont également disponibles pour les étudiants situés au rez-de-chaussée, dans le hall d'accueil et le CDI de l'ERFPS.

Nom et qualité du responsable de la formation

Directrice :
Madame Christine GUESDON-CALTERO
christine.caltero@chu-rouen.fr
02 32 88 85 03

Nouvelle gouvernance prochainement nommée début 2023.

Présentation de l'équipe enseignante

CV et liste de publications

Équipe pédagogique :
Madame Véronique CHEINISSE
IBODE, Master 2
veronique.cheinisse@chu-rouen.fr
02 32 88 82 49
Madame Audrey KIEFFER
IBODE, Cadre de santé
audrey.kieffer@chu-rouen.fr
02 32 88 88 63
Madame Sophie NOTIN-COUTANT
IBODE, Cadre de santé
sophie.coutant@chu-rouen.fr
02 32 88 88 63
Équipe administrative :
Madame Anne BUNEL
Accueil/Secrétariat
anne.bunel@chu-rouen.fr
02 32 88 86 01

CV de Mme Véronique CHEINISSE

VERONIQUE CHEINISSE

2 rue Jean Bréant
76240 Le Mesnil-Esnard
06.70.88.05.79
v.cheinisse@gmail.com

DIPLOMES

- 2021 : Master 2 Ingénierie et Conseil en Formation (Université de Mont-Saint-Aignan)
- 2005 : Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire (CHU de Rouen)
- 1995 : Diplôme d'Etat d'Infirmière (CHU de Rouen)
- 1990 : Baccalauréat technologique série F8 (Sciences médico-sociales)

Formations majeures :

- 2019 : Formation aux actes relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire
- 2013 : Tutorat des étudiants infirmiers

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Depuis octobre 2019 : Formatrice à l'école d'Infirmiers de Bloc Opératoire à l'ERFPS du CHU de Rouen
- Janvier à mars 2019 : Remplacement de la formatrice titulaire à l'école d'Infirmiers de Bloc Opératoire à l'ERFPS
- 2005 – 2019 : IBODE au bloc de Chirurgie Cardiaque du CHU de Rouen
- 1998 – 2003 : Infirmière au bloc de Neurochirurgie du CHU de Rouen
- 1995 – 1998 : Infirmière dans le service d'ORL du CHU de Rouen

FORMATIONS DONNEES – DIFFUSIONS DE CONNAISSANCES

- 2010-2018 : « Le rôle de l'IBODE en chirurgie cardiaque » à l'école d'IBODE de Rouen
- 2007-2018 : Jury de mise en situation professionnelle et du travail d'intérêt professionnel individuel école IBODE de Rouen
- 2005-2019 : Référente des stagiaires infirmiers au sein du bloc de chirurgie cardiaque du CHU de Rouen

Présentations à des congrès :

- Juin 2017 : « *De la vidéo au robot* » congrès national de chirurgie cardiaque à Marseille.
- Juin 2014 : « *Rôle de l'IBODE dans la préparation d'un endoclamp* » Congrès national de chirurgie cardiaque à Tours.

CENTRES D'INTERET

Course à pied (semi-marathon) - Scrapbooking

CV de Mme Audrey KIEFFER

Audrey Kieffer

Cadre de Santé IBODE possédant plus de 20 ans d'expérience en chirurgie et bloc opératoire.

06 72 22 11 18
audreymaison.kieffer
@free.fr
21 rue de l'orée du
bois 27200 Vernon

Centre d'intérêts
Décoration/Architectu
re |

Langues parlées
Anglais - Scolaire

Parcours professionnel

cadre de santé bloc opératoire, CH eureseine site
Evreux/Vernon
sept. 2021 - En cours

responsable du bloc d'Evreux en binôme avec une cadre
IADE. Mes missions : encadrement équipes (IBODE/AS),
qualité, hygiène, matériel. De plus, responsable en intérim
du bloc de Vernon.

cadre de santé bloc opératoire, CH eureseine site Evreux
oct. 2020 - août 2021

cadre de Santé au bloc opératoire en binôme avec un
cadre de santé IADE

cadre de santé, CH eureseine
sept. 2017 - sept. 2020

cadre de santé en chirurgie ambulatoire et consultations
externes et pool de remplacement

cadre de santé , ch eureseine
sept. 2016 - sept. 2017

Cadre de santé en chirurgie semaine et ambulatoire et en
consultations externes

cadre de santé, CH eureseine
juil. 2014 - sept. 2016

Cadre de santé en chirurgie orthopédie et chirurgie
ambulatoire

faisant fonction cadre de santé, CH eureseine en
chirurgie viscérale
sept. 2012 - août 2013

Faisant fonction cadre de santé, CH eureseine bloc
opératoire
sept. 2007 - sept. 2012

Description de l'expérience professionnelle

IBODE, CH eureseine
avr. 2004 - août 2007

Description de l'expérience professionnelle



IDE de bloc, Hôpital La Croix Saint Simon
juil. 2001 - sept. 2002

Description de l'expérience professionnelle

IDE de bloc, Intérim EIS
avr. 2000 - juin 2001

Hôpital Necker, Hôpital Saint-Michel, Clinique du sport,
Hôpital Croix Saint Simon

IDE de bloc, Hôpital des Gardiens de la Paix
janv. 2000 - avr. 2000

Description de l'expérience professionnelle

IDE de bloc, Polyclinique Bois-Bernard
avr. 1998 - déc. 1999

Description de l'expérience professionnelle

IDE, Clinique saint-Roch
nov. 1997 - mai 1998

IDE en soins palliatifs et rééducation fonctionnelle

IDE, Clinique de l'Orangerie
févr. 1997 - nov. 1997

IDE en chirurgie orthopédie et en hémodialyse

Formation

Diplôme Nom de l'établissement / institution, Ville
Description de la formation

Année d'obtention

Cadre de santé Ecole IFCS Croix-Rouge, Paris
Mémoire : place du maître de stage, tuteur et étudiant
Master 1: organisation et conduite de changement
2014

Diplôme Nom de l'établissement / institution, Ville
Description de la formation

Année d'obtention

IBODE Ecole IBODE, Hôpital Foch à Suresnes
Mémoire : Re stérilisation des DM à Usage Unique
2004

Infirmière IFSI, Arras
Description de la formation
1996

Compétences

CV de Mme Sophie NOTIN-COUTANT

Sophie
NOTIN-COUTANT



ETAT CIVIL

- 42 ans
- Nationalité Française
- Mariée / Permis B

COORDONNEES

06 19 17 85 91
sophie.coutant@chu-roen.fr
Adresse :
3925 route de neufchâtel
76230 Bois-Guillaume, France

LANGUES

- Anglais : Lu

INFORMATIQUE

- Pack Office
- Internet

CENTRES D'INTERETS

- Loisirs : Sports (course à pied, bootcamp, aquabike), Loisirs créatifs (tricot, couture)
- Association : membre de l'association « Ciel Mon Serment » et de l'Union Nationale des IBODE

FORMATION

- | | |
|-----------|--|
| 2020-2021 | Diplôme Universitaire Pédagogie Active et Simulation en Santé, Simusanté Amiens /Université Picardie Jules Verne |
| 2013-2014 | Diplôme de Cadre de Santé, IFCS Rouen Master 1 Management des établissements sanitaires et sociaux, IAE Rouen |
| 2004-2006 | Diplôme d'Etat d'infirmière de Bloc Opératoire, Ecole d'IBODE ERFPS Rouen |
| 1998-2001 | Diplôme d'Etat d'infirmière, IFSI Rouen |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- | | |
|----------------------|---|
| 2016-
Aujourd'hui | Cadre de Santé Formateur-Référent Simulation
RFPS Rouen
<i>Ecole d'IBODE : Promotion 2021-2023</i>
<i>IFSI : Promotion Septembre 2017-Juillet 2020</i>
<i>Promotion 2015-Juillet 2018</i> <ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre du projet pédagogique et des unités d'enseignement• Accompagnement pédagogique des étudiants pour la théorie et la pratique en stage• Veille documentaire professionnelle |
| 2015-2016 | Cadre de Santé en missions transversales
Rouen Normandie
<i>Direction des Blocs opératoires</i> <ul style="list-style-type: none">• Audit Check List HAS Certification 2016• Gestion de projet : implication dans la création du Bâtiment de Chirurgie Ambulatoire |
| 2011-2015 | Cadre de Santé de Bloc opératoire - CHU Rouen Normandie
<i>Chirurgie gynécologique et obstétrique - Pôle Femme Père et Enfant</i>
<i>Neurochirurgie - Pôle Tête et Cou</i> <ul style="list-style-type: none">• Organisation et coordination du plateau technique en collaboration avec l'équipe médico-chirurgicale• Gestion des équipes paramédicales |
| 2006-2011 | IBODE - CHU Rouen Normandie
<i>Stérilisation Centrale - Pôle Pharmacie</i>
<i>Bloc opératoire des urgences - Pôle Réanimation</i> |
| 2001-2006 | IDE - Clinique Saint Hilaire Rouen
<i>Bloc opératoire pluridisciplinaire</i> |

ACTIVITES TRANSVERSALES

- Membre de la Commission des Usagers, CHU Rouen Normandie
- Membre de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Technique, CHU Rouen Normandie
- Référente pédagogique des stages au bloc opératoire des établissements partenaires de l'IFSI

Organisation des enseignements

Cf maquette de formation dans le chapitre « spécificités du projet pédagogique/apports universitaires/mutualisation avec d'autres formations en santé ».

Cours magistraux et enseignements dirigés

Le référentiel de formation laisse la liberté d'organiser chaque UE selon le projet pédagogique de l'école. Aujourd'hui, aucun volume de cours magistraux et de travaux dirigés est indiqué.

L'organisation de la formation et du suivi pédagogique des étudiants est définie conjointement par l'école et l'université après avis du conseil de l'unité de formation et de recherche ou des instances de l'école.

Enseignements en distanciel et en simulation

Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels. L'inter professionnalité est recherchée.

Un accès à une plateforme est requise type Moodle ou Collegium.

Mutualisation des enseignements :

Avec d'autres formations de santé : si oui lesquelles

Les enseignements théoriques et pratiques peuvent être mutualisés, y compris entre plusieurs sessions de formation de l'école. Ces enseignements concernent les écoles spécialisées comme l'école d'IADE, l'école d'infirmier.e.s puericulteur-trice.s, etc., présentes à l'ERFPS. Les UE concernées sont :

- UE 1 Sciences infirmières et bloc opératoire,
- UE 2 Sciences médico-chirurgicales,
- UE 4 Coordination des activités de soins liées au processus péri-opératoire,
- UE 5 Prévention et gestion des risques,
- UE 6 Formation, tutorat et développement des compétences,
- UE 7 Recherche,
- UE Mémoire.

La programmation des cours est affichée sur le tableau d'affichage réservé à l'école d'IBODE.

Des enseignements peuvent être annulés en dernière minute. Dans ce cas, un enseignement de substitution pourra être dispensé par l'équipe enseignante.

Stage recherche

Le stage «recherche» peut se dérouler au cours des quatre semestres, de préférence au cours du deuxième et du troisième semestre, correspondant à la réalisation des UE Recherche.

Le but de ce stage est de faire participer l'étudiant à une recherche principalement scientifique (mais les domaines de l'éducation ou des sciences humaines ne sont pas exclus) et d'en comprendre les buts, la méthodologie et les implications en fonction des hypothèses de résultats.

Dès lors, toute recherche labellisée, qu'elle soit biomédicale, translationnelle ou de sciences humaines, sociales, juridiques et de l'ingénieur peut être l'objet du stage.

Les recherches ayant une «validation» sous forme par exemple d'un programme hospitalier de recherche clinique (PHRC) ou d'un programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale (PHRIP) sont à privilégier.

L'implication dans la recherche peut se situer à tous les niveaux de la recherche: conception du projet et écriture du protocole, réalisation de la recherche proprement dite, analyse et exploitation des résultats de celle-ci. L'étudiant pourra être associé à différentes étapes du protocole de recherche.

Les objectifs sont :

1) Prendre connaissance et comprendre l'ensemble de la démarche de la recherche :

- Prendre connaissance et comprendre le protocole en cours ;
- pré-requis de la recherche: analyse bibliographique ;
- objectifs de la recherche ;
- méthodes utilisées (éventuellement discuter d'autres méthodes qui auraient pu être utilisées)
- problèmes qui se sont posés: techniques, méthodologiques, éthiques...;
- importance des résultats escomptés sur la pratique, envisager des hypothèses de résultats si étude non terminée ;
- notion de gradation de l'importance d'une recherche au sein de la recherche en général ;
- être capable de définir ce que cette démarche de recherche a apporté à son approche professionnelle

2) Participation à une étape du protocole de recherche :

- *Maître de stage*: chercheurs et enseignants chercheurs de structures reconnues (équipe de recherches CRC, CIC, DRC), investigateurs de PHRC,
- *Lieu de stage*: il peut s'agir d'un service hospitalier (recherche clinique), d'un centre d'investigation clinique, d'un laboratoire labellisé (recherche plus fondamentale ou dans le domaine des sciences humaines). Une convention devra être passée entre le maître de stage et l'école ainsi qu'entre la structure de recherche et l'école.
- *Rapport de stage*: la restitution de ce stage recherche se fera sous forme d'un rapport synthétique, de 6 à 8 pages, et fera l'objet d'une présentation orale devant un enseignant chercheur, un membre de l'équipe pédagogique de l'école et le maître de stage. Ce rapport a pour objet de décrire le sujet du protocole recherche, d'apprécier la compréhension du sujet dans sa globalité et aussi de la période précise où l'étudiant s'y inclut pendant le stage. Il s'attachera à décrire le ou les buts, l'objectif, les hypothèses de résultats retenus, la méthodologie, et l'implication de l'étudiant au moment où celui-ci intervient. Ce rapport

permettra à l'étudiant et aux encadrants de faire le bilan de ce stage et de mesurer l'apport quant à cette démarche recherche.

Modalités d'agrément des terrains de stage recherche

La validation du choix des stages recherche s'effectuera par le Directeur scientifique, en fonction du projet pédagogique de l'école d'IBODE avec des adaptations possibles en fonction des promotions.

Liste des terrains de stages et des maîtres de stages agréés

EN COURS D'ELABORATION.

Dispositif d'aide à la réussite mis en place par l'établissement ou l'UFR en lien avec l'école assurant la formation d'infirmier.e de bloc opératoire

Afin d'assurer un accompagnement adapté et bienveillant des étudiants, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre :

- Le suivi pédagogique individualisé et collectif afin de permettre de franchir plus facilement les étapes de la formation, de susciter la motivation préalable à tous les modes d'apprentissage, de se construire dans le respect des valeurs inhérentes à la profession infirmier.e de bloc opératoire ;
- La visite en stage du formateur planifiée et organisée en fonction des objectifs pédagogiques et du parcours de l'étudiant ;
- L'analyse de pratiques professionnelles soit in situ durant le stage ou bien à l'école d'IBODE, etc.

Dispositif d'évaluation de la formation et des enseignements en lien avec l'école assurant la formation d'infirmier.e de bloc opératoire

Chaque UE bénéficie d'une évaluation dont les modalités sont précisées dans le référentiel de formation.

Tableau n°6 : Modalités d'évaluations proposées par le référentiel de formation / UE / Compétences / Blocs de compétences :

Blocs de compétences	Compétences	Unités d'enseignement (UE)	ECTS	Modalités d'évaluation des unités d'enseignement
Bloc 1 -Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C1 - Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	5	Travail individuel écrit ou oral d'analyse d'une situation clinique Evaluation écrite ou orale des connaissances
	C2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	UE Sciences médico-chirurgicales	16	Etude de situation avec pratique simulée
Bloc 2 - Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne	UE Techniques complexes d'assistance chirurgicale	7	Etude de situation avec pratique simulée
Bloc 3 - Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés	C4- Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire	UE Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire	5	Travail écrit ou oral d'analyse d'une situation de programmation opératoire ou de gestion d'une question économique en bloc opératoire
	C5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés	UE Prévention et gestion des risques	14	Etude de situation
	C6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés			

Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C7 - Former et informer les professionnels et les personnes en formation	UE Formation, tutorat et développement des compétences	3	Exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage
Bloc 5 - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	UE Recherche	8	Note de recherche
		UE Langue vivante	4	Abstract du mémoire
		UE Mémoire	6	Ecrit et soutenance
	C9 - Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires	UE Analyse de pratique professionnelles	4	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit
		UE optionnelle	1	Au choix de l'école
		UE stages	47	

Tableau n° ? : Tableau Prévisionnel récapitulatif des évaluations – Semestre 1

Bloc de compétences	Comp.	UE	ECTS	Modalités et critères de l'évaluation	Type d'évaluation	DUREE	DATE session 1	DATE session 2
1. Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1	1.Sciences infirmières et bloc opératoire	2	<u>Travail individuel écrit ou orale d'analyse d'une situation clinique / mise en situation simulée</u> - Pertinence de l'analyse et du questionnement en lien avec les concepts - Argumentation des techniques de communication retenues	?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
	2	2.Sciences médico-chirurgicales	7	<u>Evaluation écrite ou orale des connaissances / étude de situations avec pratique simulée</u> - Exactitude et précision des connaissances	QCM?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
3.Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	4	4. Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-op	3	<u>Travail écrit ou oral d'une situation de programmation opératoire ou de gestion d'une question économique en bloc opératoire</u> - Respect de la réglementation - Pertinence de l'organisation proposée, adéquation des ressources humaines et matérielles - Gestion des aléas	?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?

Bloc de compétences	Comp.	UE	ECTS	Modalités et critères de l'évaluation	Type d'évaluation	DUREE	DATE session 1	DATE session 2
	5	5. Prévention et gestion des risques	8	<u>Evaluation écrite et/ou orale</u> - Exactitude et précision des connaissances	QCM?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
	6							
5. Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8	8. Langue vivante	1	<u>Travail écrit ou oral d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire</u> - Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel - Elocution ou rédaction	A voir avec la prof. D'anglais?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
ECTS / UE			21					
ECTS / Stage			9					
TOTAL ECTS Semestre 1			30					

Tableau n° ? : Tableau Prévisionnel récapitulatif des évaluations – Semestre 2

Bloc de compétences	Comp.	UE	ECTS	Modalités et critères de l'évaluation	Type d'évaluation	DUREE	DATE session 1	DATE session 2
1. Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1	1.Sciences infirmières et bloc opératoire	3	<u>Travail individuel écrit ou orale d'analyse d'une situation clinique / mise en situation simulée</u> - Pertinence de l'analyse et du questionnement en lien avec les concepts - Argumentation des techniques de communication retenues	?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
	2	2.Sciences médico-chirurgicales	6	<u>Evaluation écrite ou orale des connaissances / étude de situations avec pratique simulée</u> - Exactitude et précision des connaissances	?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
3.Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	4	4. Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-op	2	<u>Travail écrit ou oral d'une situation de programmation opératoire ou de gestion d'une question économique en bloc opératoire</u> - Respect de la réglementation - Pertinence de l'organisation proposée, adéquation des ressources humaines et matérielles - Gestion des aléas	?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?

Bloc de compétences	Comp.	UE	ECTS	Modalités et critères de l'évaluation	Type d'évaluation	DUREE	DATE session 1	DATE session 2
	5	5. Prévention et gestion des risques	6	<u>Evaluation écrite et/ou orale</u> - Exactitude et précision des connaissances	?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
	6							
5. Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8	7. Recherche	4	<u>Rédaction d'une note de recherche</u> - Intérêt professionnel du thème de la recherche - Pertinence du choix méthodologique - Pertinence du choix des outils d'enquête - Faisabilité du projet	?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
		8. Langue vivante	1	<u>Travail écrit ou oral d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire</u> - Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel - Elocution ou rédaction	?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?

Bloc de compétences	Comp.	UE	ECTS	Modalités et critères de l'évaluation	Type d'évaluation	DUREE	DATE session 1	DATE session 2
	9	9. Analyse de pratiques professionnelles	2	<u>Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit</u> - Pertinence de l'analyse et du questionnement - Utilisation adaptée des connaissances	?	?	??? ?? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
		Optionnelle	1					
ECTS / UE			25					
ECTS / Stage			5					
TOTAL ECTS Semestre 2			30					

Tableau n° ? : Tableau Prévisionnel récapitulatif des évaluations – Semestre 3

Bloc de compétences	Comp.	UE	ECTS	Modalités et critères de l'évaluation	Type d'évaluation	DUREE	DATE session 1	DATE session 2
1.Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	2	2.Sciences médico-chirurgicales	3	<u>Evaluation écrite ou orale des connaissances / étude de situations avec pratique simulée</u> - Exactitude et précision des connaissances	?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	
2. Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3	3.Techniques complexes d'assistance chirurgicale	4	<u>Mise en situation simulée</u> - Conformité des actions réalisées - Raisonnement et justesse dans la mise en œuvre, pertinence de l'argumentation de l'action réalisée - Habilité, dextérité, asepsie - Cohérence dans l'organisation - Traçabilité	?	?	??? ?? ??? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?

Bloc de compétences	Comp.	UE	ECTS	Modalités et critères de l'évaluation	Type d'évaluation	DUREE	DATE session 1	DATE session 2
4. Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	7	6. Formation, tutorat et développement des compétences	3	<u>Exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage</u> - Pertinence du projet - Transmission des savoirs	?	?	??? ?? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
		7. Recherche	4	<u>Rédaction d'une note de recherche</u> - Intérêt professionnel du thème de la recherche - Pertinence du choix méthodologique - Pertinence du choix des outils d'enquête - Faisabilité du projet	?	?	??? ?? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
5. Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8	8. Langue vivante	1	<u>Travail écrit ou oral d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire</u> - Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel - Elocution ou rédaction	?	?	??? ?? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?

Bloc de compétences	Comp.	UE	ECTS	Modalités et critères de l'évaluation	Type d'évaluation	DUREE	DATE session 1	DATE session 2
ECTS / UE			15					
ECTS / Stage			15					
TOTAL ECTS Semestre 3			30					

Tableau n° ? : Tableau Prévisionnel récapitulatif des évaluations – Semestre 4

Bloc de compétences	Comp.	UE	ECTS	Modalités et critères de l'évaluation	Type d'évaluation	DUREE	DATE session 1	DATE session 2
2. Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3	3.Techniques complexes d'assistance chirurgicale	3	<u>Mise en situation simulée</u> - Conformité des actions réalisées - Raisonnement et justesse dans la mise en œuvre, pertinence de l'argumentation de l'action réalisée - Habilité, dextérité, asepsie - Cohérence dans l'organisation - Traçabilité	?	?	??? ?? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
5. Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8	8. Langue vivante	1	<u>Travail écrit ou oral d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire</u> - Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel - Elocution ou rédaction	?	?	??? ?? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
		Mémoire	6	<u>4 choix possibles</u>			?	

Bloc de compétences	Comp.	UE	ECTS	Modalités et critères de l'évaluation	Type d'évaluation	DUREE	DATE session 1	DATE session 2
	9	9. Analyse de pratiques professionnelles	2	<u>Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit</u> - Pertinence de l'analyse et du questionnement Utilisation adaptée des connaissances	?	?	??? ?? 2022 Appel à ?? ?? – ??	?
ECTS / UE			12					
ECTS / Stage			18					
TOTAL ECTS Semestre 4			30					

Evaluation des connaissances et des compétences:

Il faut distinguer la démarche de certification (évaluation des blocs de connaissances et de compétences) de la démarche d'évaluation mise en œuvre au sein du référentiel de formation (évaluation des unités d'enseignement). Les compétences composant le bloc font également l'objet d'une évaluation en milieu professionnel.

L'évaluation de l'étudiant en stage prendra en compte son niveau de formation (semestre d'études, enseignements théoriques reçus, acquisitions antérieures...), sa progression et ses acquis.

La feuille d'évaluation permet de mesurer la progression de l'étudiant et son degré d'acquisition des compétences à partir des critères et indicateurs en référence au référentiel de compétences.

L'organisation des épreuves d'évaluation et des jurys semestriels est présentée à l'instance compétente pour les orientations générales de l'école au début de l'année universitaire et les étudiants en sont informés.

La validation des unités d'enseignement et l'attribution des crédits est attestée par **le jury semestriel** présidée par le directeur de l'école et composée:

- du président de l'université ou son représentant;
- du conseiller scientifique médical ou auxiliaire médical;
- du responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat;
- d'un ou de plusieurs formateurs référents des étudiants infirmiers de bloc opératoire;
- d'un ou de plusieurs représentants des tuteurs de stage.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens. Les modalités d'évaluation des unités d'enseignement sont définies dans le référentiel de formation (cf annexe ??).

L'étudiant doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation de chaque unité d'enseignement pour qu'elle soit validée. La validation de plusieurs unités d'enseignement d'un même bloc de compétence appartenant au même semestre peut être organisée lors d'une même épreuve. Les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'étudiant évaluent le niveau d'acquisition pour chacune des compétences, sur la base du support d'évaluation prévu à cet effet. Les actes et activités en lien avec la compétence 3 sont encadrés et évalués par le chirurgien.

En cas de difficulté, un entretien entre le responsable de l'accueil et de l'encadrement, le formateur référent et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres du jury semestriel. Le responsable pédagogique et le formateur de l'école, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prennent connaissance des indications portées sur ce support d'évaluation, pour proposer au jury semestriel, l'attribution des crédits européens liés aux stages ou un complément de stages ou la réalisation d'une nouvelle période de stages. Dans ce cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique. Cette proposition prend en compte le niveau de formation de l'étudiant et se fonde sur sa progression dans son parcours de professionnalisation et l'acquisition des compétences.

Le passage du deuxième semestre au troisième semestre s'effectue par la validation de toutes les unités d'enseignement des semestres 1 et 2, équivalant à 57 crédits sur 60. Les étudiants n'ayant pas validé ces unités d'enseignement voient leur situation examinée par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Le directeur de l'école, après avis de cette section, peut autoriser l'étudiant à s'inscrire une deuxième fois pour suivre les enseignements des unités d'enseignement non validées. Dans ce cadre, ils bénéficient à nouveau de deux sessions d'évaluations pour les enseignements semestriels. Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés

Partenariats mis en place ou envisagés

Avis des instances de l'université

De la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique
Du conseil d'administration

Avis des instances de l'école assurant la formation d'infirmier.e de bloc opératoire

Instances compétences

Il est à noter que des éléments du référentiel restent à être éclaircis : des précisions sont attendues lors des journées pédagogiques de l'Association des Enseignements des Ecoles des IBODE qui se dérouleront les 29 & 30 juin 2022 à Paris.

Annexes

Annexe I : Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

Annexe II : Référentiel d'activités

Annexe III : Référentiel de compétences

Annexe IV : Référentiel de formation

Annexe V : Attendus de la formation

Annexe VI : Evaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel